LA RÉFORME VPH

LA PERIODE DE TRANSITION

Comment gérer vos locations en cours au 1er décembre 2025 ?

Dossier ayant débuté au 1er décembre 2024 ou avant

Location en cours depuis plus d'un an = > 52 semaines au 01/12/25

Aucune action, facturation possible pendant 2 ans avec LPP actuel (jusqu'au 30/11/27) :

- 1255682 - VHP AVEC 1 ACCESSOIRE, LOCATION HEBDOMADAIRE, plus de 52 SEMAINES
- 1232988 - VHP AVEC 2 ACCESSOIRES, LOCATION HEBDOMADAIRE, plus de 52 SEMAINES
- 1240976 - VHP AVEC + DE 2 ACCESSOIRES, LOCATION HEBDOMADAIRE, plus de 52 SEMAINES

Dossier ayant débuté du 01/12/2024 au 01/06/2025

Location entre 26 et 52 semaines au 01/12/25

Extension dérogatoire jusqu'au 01/03/26

En fonction du besoin :

- La **facturation de la LCD** pourra être prolongée **sans nouvelle prescription jusqu'au 01/03/26** (code de facturation LCD 14-26s). Celle-ci devra être clôturée au + tard le 01/03/26, soit par déclenchement d'option d'achat soit par une reprise.
- ou **option d'achat** (sur prescription).

Dossier ayant débuté entre le 02/06/2025 et le 30/11/2025

Location en cours depuis moins de 6 mois = < 26 semaines

Basculer sur une location courte durée (de 0 à 13 ou de 14 à 26 semaines selon la durée effective) jusqu'à échéance au bout 26 semaines (nouveaux codes LPP)**.**

Conservation de la durée de location écoulée, pas de remise à zéro du compteur !

Il est impératif de clôturer les locations en cours avec une date de fin au 30 novembre 2025 : la semaine en cours sera facturée en intégralité sur la base des anciens codes LPP. Puis de redémarrer une nouvelle semaine le 01/12/2025 avec les nouveaux codes LPP.